

*5ème chambre***Rôle de la séance publique du 09/02/2026 à 09h15****Présidente** : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Madame DUBOST**Greffier** : Monsieur GOY**RAPPORTEUR PUBLIQUE : Mme ODY****01) N° 2303545****RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	M. D Stéphane	CORTEN
	Mme C Marianne	CORTEN
Défendeur	COMMUNE DE LA CHAPELLE-CHAUSSEE	CABINET LEXCAP RENNES

Requête de M. Stéphane D et Mme Marianne C contre le jugement n° 2103203 en date du 2 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes n'a fait que partiellement droit à leur demande tendant à la condamnation de la commune de La Chapelle-Chaussée à leur verser la somme globale de 80 901,36 euros, assortie des intérêts au taux légal à compter de la réception de leur réclamation préalable du 19 avril 2021 et de la capitalisation annuelle des intérêts, en réparation des préjudices qu'ils estiment avoir subis en raison de l'illégalité de deux refus de permis de construire opposés par la commune en 2018 et 2020 et d'un refus, en 2019, de proroger un certificat d'urbanisme, qui l'était régulièrement depuis 2012.

02) N° 2400573**RAPPORTEUR : M. RIVAS**

Demandeur	BREST METROPOLE	MARTIN AVOCATS
Défendeur	M. L Frédéric Georges	SELARL VALADOU
	M. et/ou Mme S Christophe Claude Jean	JOSSELIN & ASSOCIES
	M. et/ou Mme T Patrick	
	M. T Christophe	
	M. A Pierre-Yves	
	Mme P Sophie	
Autres parties	NERIS GROUPE	

Requête de BREST METROPOLE d'annuler le jugement N° 2004899 du 15 décembre 2023 par lequel le Tribunal administratif de Rennes a annulé l'arrêté du 6 mars 2020 délivrant à la SCI Kerea un permis de construire un hôtel-restaurant-spa sur les parcelles cadastrées section BH nos 385 et 386 situées 25 rue Peter Blake à Brest.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

03) N° 2401391

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur ENERTRAG PAYS DE LOIRE II SAS

CABINET JEANTET ET ASSOCIES

Défendeur PREFECTURE DE LA VENDEE

Requête de la Société Enertrag Pays de Loire contre la décision implicite née le 20 mars 2024, suite à l'avis favorable émis par la commission d'enquête le 14 décembre 2023, par laquelle le préfet de la Vendée a rejeté sa demande d'autorisation environnementale en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Longèves et Auchay-sur-Vendée.

04) N° 2402288

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. D Youssouf

AKHZAM

Requête du ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2104143 du 4 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Youssouf D, annulé la décision par laquelle le ministre de l'intérieur a implicitement rejeté son recours administratif formé le 5 octobre 2020 contre la décision du préfet de l'Oise du 12 août 2020 ayant ajourné à deux ans sa demande d'acquisition de la nationalité française et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de procéder au réexamen de la demande de M. D dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent jugement.

05) N° 2402701

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur Mme A Poomagal

Me BARZ

M. A Shanmuganathan

Me BARZ

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Shanmuganathan A et Mme Poomagal K épouse A contre le jugement n° 2105423 - 2105424 en date du 11 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation des décisions du ministre de l'intérieur du 30 octobre 2020 rejetant leurs recours contre les décisions du 4 février 2020 par lesquelles la sous-préfète de Saint-Denis a rejeté leur demande de naturalisation.

06) N° 2402846

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur M. D Babatoundé Kolawolé Ethéocle

SELARL CHRISTELLE MONCONDUIT

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Babatoundé Kolawolé Ethéocle D contre le jugement n° 2308558 du 29 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 5 avril 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Cotonou (Bénin) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'enfant de ressortissante française a, à son tour, refusé de délivrer le visa sollicité.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

07) N° 2402851

RAPPORTEUR : M. RIVAS

Demandeur M. B Zouhir BENTOLILA
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Zouhir B contre le jugement n° 2309436 du 29 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 18 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Casablanca (Maroc) refusant de lui délivrer un visa de long séjour portant la mention « passeport talent » a, à son tour, refusé de délivrer le visa sollicité.

*5ème chambre***Rôle de la séance publique du 09/02/2026 à 10h15****Présidente** : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Madame DUBOST**Greffier** : Monsieur GOY**RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY****01) N° 2401283****RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONTIVY	CABINET LEXCAP RENNES
Défendeur	Mme S Simone	Me BEGUIN

Requête de la Communauté de communes de Pontivy contre le jugement n° 2105230 du 1er mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a partiellement annulé, à la demande de Mme Simone S, la délibération du 18 mai 2021, ensemble la décision de rejet du recours gracieux de Mme S, en tant seulement que les dispositions de la zone1AUB disposent que l'aménagement peut se réaliser sous forme de tranches successives portant sur une surface minimum de 0,5 ha.

02) N° 2401511**RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	MORLAIX COMMUNAUTE	SELARL LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
Défendeur	M. C Jean-Yves	Me DELEURME-TANNOURY
Autres parties	M. L Jean-Yves	CABINET BARON WEEGER

Requête de la communauté d'agglomération de Morlaix Communauté contre le jugement n° 2200853 du 22 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a, à la demande de M. JeanYves C, annulé la décision implicite par laquelle le président de la communauté d'agglomération de Morlaix communauté a rejeté sa demande tendant à ce que l'établissement public de coopération intercommunale saisisse le tribunal judiciaire aux fins de démolition des constructions et installations édifiées sans autorisation par M. L sur ses parcelles.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY**03) N° 2502380****RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur Mme Y Flavie Esther Me REGENT
M. W Judicaël Gatien Me REGENT
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Flavie Esther Y et de M. Judicaël Gatien W tendant, sur le fondement de l'article R. 833-1 du code de justice administrative, à la rectification de l'erreur matérielle entachant l'arrêt 24NT01280 du 15 avril 2025 en tant que la cour administrative d'appel de Nantes a mis à la charge de l'Etat le versement à leur profit de la somme de 1 200 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sans en prévoir le versement à leur avocate, Me Régent, en application de l'article 37 de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique.

04) N° 2403527**RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur M. N Patience Me CALONNE DU
TEILLEUL
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Patience Gérard N contre le jugement n°s 2309530 - 2309806 en date du 3 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions implicites nées le 28 mai 2023 par lesquelles la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie de deux recours administratifs préalables obligatoires formés contre les décisions de l'autorité consulaire française en République centrafricaine refusant de délivrer aux enfants Sadrac-Joël N et Measac Abiel N des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.

05) N° 2500330**RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur Mme A Samira MEAUDE
M. A Yassin MEAUDE
Mme H Imane MEAUDE
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Samira A et autres contre le jugement n° 2317532 du 23 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 13 septembre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Rabat (Maroc) du 20 juin 2023 refusant de délivrer à Doha A un visa de long séjour en qualité de visiteuse a, à son tour, refusé de délivrer le visa sollicité.

06) N° 2501319**RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur M. K Mamadou MINIER MAUGENDRE &
ASSOCIEES
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Mamadou K contre le jugement n° 2204898 du 13 mars 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 11 février 2022 du ministre de l'intérieur rejetant son recours contre la décision du 1er mai 2021 par laquelle le préfet de la Seine-Saint-Denis avait déclaré irrecevable sa demande de naturalisation et substituant à celle-ci une décision de rejet de sa demande.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

07) N° 2501345

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur M. H Abdullah

Me FARAJ

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Abdullah H contre le jugement n° 2114499 - 2205666 en date du 31 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 10 novembre 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

5ème chambre

Rôle de la séance publique du 09/02/2026 à 11h15

Présidente : Madame RIMEU**Assesseurs** : Monsieur RIVAS et Monsieur HANNOYER**Greffier** : Monsieur GOY

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

01) N° 2500026

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur	M. H George	CABINET POLLONO
	Mme B Darin	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. George H et Mme Darin B contre le jugement n° 2308398 en date du 3 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 15 mars 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision de l'autorité consulaire française à Beyrouth (Liban) refusant un visa d'entrée et de long séjour à Mme Darin B au titre de la réunification familiale.

02) N° 2500057

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur	M. T Walid Moussa	NGUIYAN AVOCAT
Défendeur	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Walid Moussa T contre le jugement n° 2315433 du 16 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 8 octobre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 27 juillet 2023 de l'autorité consulaire française à Yaoundé (Cameroun) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'étudiant.

03) N° 2500304

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur	M. M Depaul Blaise	NGUIYAN AVOCAT
Défendeur	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de M. Depaul Blaise M contre le jugement n° 2315596 en date du 8 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision du 7 juillet 2023 de l'autorité consulaire française à Cotonou (Bénin) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'étudiant.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

04) N° 2500349

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur Mme A Farah AIT CHIKHALI RIDOUAN
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Renvoi par le tribunal administratif de Nantes de la requête de Mme Farah A contre le jugement n° 2314173 en date du 21 octobre 2024 par laquelle le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 22 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours administratif obligatoire formé contre la décision du 20 avril 2023 de l'autorité consulaire française à Casablanca (Maroc) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité de travailleur salarié, ainsi que cette décision consulaire.